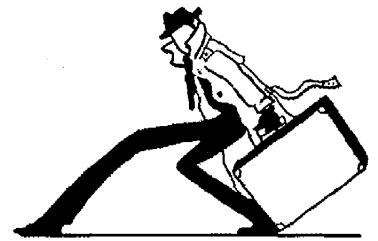


Billets d'Afrique... ...et d'ailleurs



Lettre mensuelle éditée par Survie

Numéro 159 • Juin 2007 • 1,90 euros

Informations et avis de recherche sur les avatars des relations francoafricaines

Points forts dans ce numéro

→ P. 2 DOSSIER FRANÇAIFRIQUE

La relève Sarkozy : rupture ou continuité ?
Alors que Nicolas Sarkozy savourait sa victoire sur le yacht de Vincent Bolloré, patron français, que penser des promesses du nouveau président qui n'a cessé de fustiger la politique africaine de Jacques Chirac.

Conseil national de sécurité : un contrôle tous azimuts

Hubert Védrine : « Ce que la France doit faire en Afrique »

→ P. 6 DJIBOUTI Rebondissement dans l'affaire du juge Borrel.

Perquisitions dans les ministères des Affaires étrangères et de la Justice : l'instruction se rapproche du pouvoir, mais se fait interdire l'entrée de la cellule Afrique de l'Élysée.

→ P. 7 RWANDA L'affaire A. Kanziga-Habaryimana.

Le parquet d'Evry a ouvert une information judiciaire contre X pour « complicité de génocide et de crime contre l'humanité », après une plainte contre la veuve de l'ancien président.

→ P. 8 BURKINA FASO. « Compaoré, Nobel de la paix

Une proposition de l'association d'Amitiés France-Burkina qui oublie les assassinats, mercenariats, déstabilisation des pays voisins, pillages et crimes économiques.

→ P. 9 CAMEROUN. Élections mascarades. Le 22 juillet 2007, seuls moins 5 millions de Camerounais sur près de 18 millions d'habitants vont voter.

→ P. 10 Somalie. La bataille de Mogadiscio. Un désastre humanitaire considérable et des rumeurs de génocide dans le Sud du pays, couvertes par un profond silence.

→ P. 10 RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO. L'imbroglie continue.

Une situation dramatique qui s'aggraverait si la présence de Paul Barril à Goma, la capitale du Nord Kivu était avérée

→ P. 11 CÔTE D'IVOIRE. Menaces sur la paix ?

→ P. 12 NOUVELLE-CALÉDONIE. Une réforme

Nicolas Sarkozy entre Le Pen et Bongo

À peine élu, Nicolas Sarkozy a démontré à quel point il avait besoin de ce qu'il y a de pire en Afrique. Dès le 25 mai, il a reçu à l'Élysée Omar Bongo, président du Gabon depuis quarante ans. Il n'avait probablement pas le choix, de même qu'il a dû, il y a quelques semaines, quand il était candidat, se faire photographier auprès du même, symbole du pillage de l'Afrique, qu'il remerciait pour ses « conseils ». Aucun pouvoir français ne peut se passer de la pourriture africaine.

Cette réception infamante a été précédée par l'épisode choquant de la croisière du vainqueur de l'élection présidentielle sur le yacht de Vincent Bolloré, milliardaire français. Rappelons que l'essentiel des bénéfices du groupe Bolloré vient de ses activités africaines. Ces bénéfices lui ont permis de s'implanter dans les médias hexagonaux. Activités exotiques et propagande domestique, l'accord est parfait. De « conseils » en cadeaux, le nouveau président de la république française montre combien il est redevable à la richesse africaine.

Quant aux Africains ils sont vraiment en trop partout. Pillés chez eux, chassés d'ici. Nicolas Sarkozy doit son élection aux voix prises à Le Pen, passé de 18 à 10 % au premier tour. Le candidat de l'UMP n'a pas convaincu cette partie de l'électorat d'abandonner ses préjugés racistes, ce qui constituerait une véritable conquête. Non, il s'est contenté de stigmatiser grossièrement, par une caricature offensante, toute une fraction de la population française en criant sur « ceux qui tuent le mouton dans la baignoire et ceux qui excisent leurs filles ». Enfin il a promis de faire un ministère chargé de l'immigration et de l'identité nationale. Le Pen en avait rêvé, Sarkozy l'a fait.

Huit universitaires ont annoncé, le 18 mai, leur démission des instances officielles de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI). Pour eux la création d'un tel ministère constitue une honteuse et dangereuse régression. On est sur le chemin de la politique du bouc émissaire. Certains « humanistes » n'ont pas eu autant de dignité. Ils ont accepté de cohabiter et de collaborer avec une politique ouvertement lepéniste. Si quelqu'un prend encore au sérieux les trémolos de Bernard Kouchner, c'est que rien ne peut l'instruire.

Pour tous ces transfuges, ce qui est scandaleux ce n'est pas qu'ils tombent du côté où ils penchent, c'est qu'ils ont pu faire carrière aussi longtemps à gauche dans des instances dirigeantes et médiatiques et contribuer ainsi puissamment à sa démission devant la montée d'une xénophobie qui cible les anciens colonisés. Si une politique raciste n'est pas discriminante, qu'est-ce qui peut bien l'être ? Le Pen a moralement gagné cette élection. Ses idées seront servies par des gens qui faisaient mine de le trouver odieux. Il suffisait de changer l'emballage.

Avec Bongo, Sarkozy a trouvé un dirigeant à sa taille et son maître en même temps. Qui est demandeur en effet ? Bongo ne manquera jamais de gens venus des autres continents pour l'embrasser, lui et les richesses africaines dont il dispose. Sarkozy et ses amis hommes d'affaires risquent de ne plus jamais trouver d'aussi riches terrains d'exploitation qu'en Afrique. Les affaires ou la démocratie, le choix est vite fait. Certes, il faudra redoubler de zèle dans la chasse aux Africains fuyant la misère, mais quoi, dans un monde où le respect va à l'argent, tout a son prix !

Pour plus d'informations consultez
notre site : www.survie-france.org

Odile Tobner

FRANÇAFRIQUE

La relève Sarkozy : rupture ou continuité ?



Alors que Nicolas Sarkozy savourait sa victoire sur le yacht de son grand ami Vincent Bolloré, patron françafricain, bien connu de Survie, que penser des promesses du nouveau président qui, tout au long de sa campagne, a fustigé la politique africaine de Jacques Chirac.

Mai 2006, Bénin. Le ministre de l'Intérieur est en visite officielle pour vendre sa politique d'immigration choisie. Une imposture puisque De Gaulle, en 1945 déjà, avait créé l'Office national d'immigration pour recruter, à ses conditions, la main-d'œuvre nécessaire à la reconstruction du pays, puis au succès des Trente Glorieuses.

À l'occasion de ce voyage, Nicolas Sarkozy dénonce également la politique africaine de Jacques Chirac : « *Il nous faut la débarrasser des réseaux d'un autre temps, des émissaires officieux qui n'ont d'autre mandat que celui qu'ils s'inventent. Le fonctionnement normal des institutions politiques et diplomatiques doit prévaloir sur les circuits officieux qui ont fait tant de mal par le passé. Il faut définitivement tourner la page des complaisances, des secrets et des ambiguïtés* ». Quelques mois plus tard, il récidive. Se définissant comme « *l'ami des Africains* », il s'engage, une fois élu, à mettre fin à la Françafrique et « *cesser de traiter indistinctement avec des démocraties et des dictatures* ».¹

Un soudain fossoyeur de la Françafrique qui n'hésitait pas, dans le même temps, à proclamer le rôle positif de la colonisation française : « *La vérité, c'est qu'il n'y a pas eu beaucoup de puissances coloniales*

dans le monde qui aient tant œuvré pour la civilisation et le développement et si peu pour l'exploitation ? »²

Foirfouille

Les discours de Nicolas Sarkozy, c'est un peu comme à la foirfouille. On trouve de tout. Un patchwork contradictoire destiné à séduire le plus large public possible. Ainsi, quand le candidat UMP dénonce les réseaux françafricains, il tempère aussitôt : « *Aucun pays du Nord ne porte autant d'attention à l'Afrique que la France. Aucune Nation n'a autant à cœur la stabilité, le développement, la réussite des pays du continent africain.* »³ C'est en partie vrai : la France a porté une telle « attention » au pillage de ses ressources qu'elle assure encore la « stabilité » des pires régimes. Quant au « développement et la réussite », regardons simplement l'immense misère qui frappe un continent pourtant si riche. « *L'exigence de résultat* », sans doute, rabâchée par

M. Sarkozy qui poursuit au culot : « *Il faut cesser de répéter que la France est présente en Afrique pour en piller les ressources car, à tout bien peser, c'est vrai, nous n'avons pas économiquement besoin de l'Afrique [...]. La France est en Afrique avec des ambitions plus amicales* »⁴ Et Nicolas Sarkozy de s'ériger en ardent défenseur des multinationales françaises : « *Bouygues, Air France, Bolloré n'ont pas besoin de la diplomatie française pour exister et se développer en Afrique. S'ils y sont dynamiques, c'est grâce à l'ancienneté de leur implantation, ils ont cru à l'Afrique avant beaucoup d'autres. C'est au talent de leur management et de leurs collaborateurs qu'ils le doivent et à eux seuls* »⁵ Cocorico ! Deux ans plus tôt, le même, alors ministre de l'Économie, offrait plus de un milliard d'euros de subventions aux entreprises françaises installées en Algérie, record historique.⁶

Raison de plus pour Martin Bouygues, témoin du mariage de Nicolas et de Cécilia Sarkozy, parrain de leur fils, de mettre à la disposition de son ami, le temps de la campagne présidentielle, son conseiller Afrique Michel Lunven.⁷ Cet ancien ambassadeur de France au Gabon était le conseiller de Jacques Foccart, principal architecte de la Françafrique. Il fut également président de la Comuf

Lire notre communiqué de presse du 24 mai, « Omar Bongo et la Françafrique reprennent leurs vieilles habitudes à l'Élysée » sur le site www.survie-france.org

(Compagnie des mines d'uranium de Franceville), filiale de la Cogema, qui a laissé, en héritage de quarante ans d'exploitation intensive, quelques milliers de tonnes de déchets industriels nocifs.⁸ Sans parler des exportations d'armes qui ont représenté 30 milliards d'euros, entre 1996 et 2003, au profit principalement des groupes Dassault et Lagardère, avec les dirigeants desquels Nicolas Sarkozy aime afficher sa proximité.

Sarkozy entretient-il des relations avec des dictateurs africains ?

Omar Bongo⁹ par exemple, rencontré plusieurs fois pendant la campagne. « Frère Omar », est bien connu des milieux politiques français pour sa « générosité », qui est à la démocratie ce que l'arsenic est à l'apéritif. Il déclarait en février dernier : « Avec Nicolas Sarkozy, il y a une différence parce qu'on est amis. Si demain il me renie parce qu'il est président, je lui dirai : "Ce n'est pas sérieux Nicolas". [...] Je crois que le fondement même de la Françafrique restera, quitte à l'améliorer. »¹⁰

Voilà qui nous rassure. Le président gabonais a été également une des premières personnalités à recevoir un appel téléphonique de Nicolas Sarkozy le soir de sa victoire (lire ci-dessous). Il pourra aussi s'enorgueillir d'avoir été quasiment le premier chef d'État en visite officielle en France (le 23 mai). Est-il venu sceller la continuité de la politique de la France en Afrique ? Dans tous les cas, c'est un signal fort donné à la Françafrique. Mais un signal qui sonne comme une déclaration de guerre adressée aux démocrates africains, aux militants des Droits de l'homme et aux ONG. Nicolas Sarkozy est par ailleurs un ami de Denis Sassou Nguesso, parvenu à la tête du Congo par un coup d'État. Enfin, si Nicolas Sarkozy a critiqué l'accession au pouvoir du fils d'Eyadéma au Togo, il n'a cependant pas mis fin, en tant que ministre de l'Intérieur, à l'équipement et l'encadrement de la police togolaise par la France.

Pasqua, mon ami

Politiquement, Nicolas Sarkozy est l'héritier de Charles Pasqua, au réseau sulfureux (nébuleuse d'acteurs industriels, militaires, politiques et barbouzards) impliqués dans de nombreuses affaires de trafic d'armes, de corruption et de coups tordus en Afrique (affaire Elf, Angolagate, Marchiani, etc.). Même si l'actuel leader gaulliste a pris ses distances politiques avec Charles Pasqua depuis plusieurs

années, leurs liens historiques sont forts. Charles Pasqua était le témoin du premier mariage de Nicolas Sarkozy. Il a joué un rôle majeur dans son éducation politique, à Neuilly-sur-Seine, dans les Hauts-de-Seine et au RPR. Nicolas Sarkozy se définissait dans les années 1970 comme le « double » de Charles Pasqua et déclarait en 1983 : « C'est l'un des hommes les plus honnêtes que je connaisse. »¹¹ Il lui a certes « soufflé » la mairie de Neuilly-sur-Seine en 1983, mais ils se sont ensuite réconciliés. On soupçonne d'ailleurs Nicolas Sarkozy de l'avoir aidé à devenir sénateur en 2004, lui permettant ainsi de bénéficier d'une immunité parlementaire. Notons que certains collaborateurs (on n'a qu'un bras droit) de Nicolas Sarkozy sont des anciens de l'équipe de Charles Pasqua. C'est le cas de Claude Guéant, directeur de campagne de Nicolas Sarkozy. Énarque, ancien secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine et directeur général de la Police nationale nommé par Charles Pasqua, Claude Guéant assiste aux entretiens de Nicolas Sarkozy avec les dirigeants africains. Citons également Michel Gaudin, ancien directeur de cabinet de Charles Pasqua au conseil général des Hauts-de-Seine, et qui vient d'être nommé préfet de police de Paris. Il laisse son poste de directeur général de la Police nationale à un ami d'enfance de Nicolas Sarkozy, Frédéric Péchenard. Pour finir rajoutons, Jean-Jacques Guillet, député des Hauts-de-Seine, président du groupe UMP au conseil général. Soulignons également qu'en prenant la

tête du conseil général du département en 2004, Nicolas Sarkozy a fait un hommage appuyé à Charles Pasqua, auquel le conseil général a fourni une voiture de fonction avec chauffeur, ainsi qu'une secrétaire et des bureaux. Nicolas Sarkozy a lancé un audit général, mais les conclusions en sont restées secrètes. D'après ce que nous avons pu lire, la politique de Nicolas Sarkozy n'était pas en rupture avec celle de son prédécesseur, hormis peut-être une baisse des dépenses sociales (suppression de 4 000 logements sociaux et privatisation de crèches).¹²

Opaques pignons sur rue

Nous nous sommes également intéressés à la SEM Coopération 92, une société d'économie mixte financée par le conseil général des Hauts-de-Seine créée par Charles Pasqua, citée dans de nombreux ouvrages de l'association Survie pour ses actions « sulfureuses » en Afrique. L'objectif officiel de cet organisme est la lutte contre les inégalités Nord-Sud. Au moment où Nicolas Sarkozy prend la tête du conseil général, Coopération 92 était dirigée par Yan Guez, un ancien de la Sofremi (officine de ventes d'armes), touchant 11 000 euros par mois et roulant en 4x4 de luxe de fonction. Les activités de Coopération 92 étaient opaques, aucun rapport sur le contenu et l'évaluation des projets réalisés n'étant transmis au conseil général. Nicolas Sarkozy a remplacé Charles Pasqua à la présidence de Coopération ●●●

Bongo et Sarkosy, à tu et à toi

Omar Bongo Ondimba a été interviewé par le journaliste Christophe Boisbouvier, le 8 mai 2007 pour Radio France Internationale. Il s'agissait de ses rapports avec Nicolas Sarkozy, nouveau président de la République française. Voici quelques extraits :

Omar Bongo - On se tutoie ! Puisque vous voulez être dans les secrets des parfums, hier [le 6 mai, jour de l'élection] il m'a même téléphoné. Bon, alors ! Si ça peut vous arranger, voilà ! On se tutoie depuis 80 et quelque.

C. Boisbouvier - C'est lui qui vous a appelé, dimanche soir ?

O. Bongo - Ben hé, hé hé... [...]

C. Boisbouvier - Vous savez ce qu'a dit la gauche en France ces dernières semaines ? Il faut en finir avec les relations trop personnelles entre la France et l'Afrique, à l'image des relations entre Nicolas Sarkozy et Omar Bongo Ondimba.

O. Bongo - "Qu'est-ce que j'en ai à voir, moi !

La gauche n'a qu'à dire ce qu'elle a pas [?] dit. La gauche dit cela et la droite n'en pense pas moins. Mais la France est tellement... dans la droitisation des choses que la gauche parlera longtemps. En attendant, il est élu pour cinq ans. Eh bien moi, le reste j'en ai qu'à foutre, moi ! Ça ne me regarde pas, hein..."

[C'est toujours un plaisir d'entendre Bongo parler. Il s'agissait de ses rapports avec Nicolas Sarkozy, nouveau président de la République française. Nous voici donc « au parfum », expression célèbre appliquée à Foccart dans l'affaire Ben Barka, reprise tant bien que mal par le président gabonais : Sarko et Bongo sont à tu et à toi depuis plus de vingt-cinq ans. Quant à la philosophie politique qui s'exprime avec élégance chez ce « sage » de l'Afrique, c'est : « J'y suis, j'y reste ! » et « Cause toujours ! ». La simplicité même de l'éloquence du « parrain », comme il ne voulait pas qu'on l'appelle naguère. OT]

●●● 92 et lancé un audit financier mettant au jour de nombreuses anomalies (emplois fictifs, surfacturations, etc.). Il a cependant reconduit Yan Guez dans ses fonctions, demandant certes davantage de transparence. En juillet 2005, le parquet de Nanterre a lancé une enquête sur Coopération 92. Nicolas Sarkozy a démissionné quelque temps après, officiellement pour des questions d'emploi du temps. L'affaire suit son cours. L'actuel président du conseil d'administration de la SEM Coopération 92, Jean-Jacques Guillet, fut aussi le trésorier de l'officine pasquaienne France-Afrique-Orient, opportunément dissoute quand on commença à s'intéresser à ses mouvements de fonds. Enfin, François Jay, son actuel directeur est un des conseillers de Nicolas Sarkozy sur les questions africaines. Un conseiller passé par le groupe Bolloré, l'Agence française de développement (AFD) et Afrique Initiatives (fondée par Michel Rocard). Une dernière anecdote : en mars 2006, Nicolas Sarkozy demande au préfet d'Ajaccio de participer en grande tenue aux obsèques de Robert Feliciaggi. Cet homme d'affaires, assassiné en Corse, était à la tête d'un empire des jeux de hasard et de casinos en Afrique, héros en France de l'affaire du casino d'Évian, acheté pour une bouchée de pain et revendu avec une énorme plus-value une fois que le ministre de l'Intérieur Charles Pasqua y eut autorisé les machines à sous. Il a été souvent cité dans les ouvrages de Survie à propos de blanchiment d'argent. Résumons donc notre propos : Nicolas Sarkozy est un ami d'Omar Bongo et de Denis Sassou Nguesso. Il se félicite du rôle des multinationales françaises en Afrique. Il est conseillé par plusieurs anciens collaborateurs de Charles Pasqua. Mais il se déclare « contre la Françafrique ». Cherchez l'erreur...

Loïc Kuti

- 1 *Jeune Afrique*, 5 novembre 2006
- 2 Meeting de Caen, 9 mars 2007
- 3 Bénin, 19 mai 2006
- 4 *Jeune Afrique*, 5 novembre 2006
- 5 *Africatime*, 20 mai 2006
- 6 *El Watan*, 28 juillet 2004
- 7 *La Lettre du Continent*, 27 juillet 2006
- 8 *Billets d'Afrique*, septembre 2006
- 9 Voir notamment une vidéo de leur rencontre sur le site <http://www.dailymotion.com>
- 10 *Nouvel Obs*, 18/02/2007
- 11 *Nicolas Sarkozy ou le destin de Brutus*, ouvrage collectif, 2005, p217
- 12 *Nicolas Sarkozy*, Frédéric Charpier, Presses de la cité, 2006

SUPERÉLYSÉE

Conseil national de sécurité : un contrôle tous azimuts

Concentration des pouvoirs et chauvinisme, grâce au tout nouveau Conseil national de sécurité, et au nouveau ministère de l'Immigration, du Codéveloppement, de l'Intégration et de l'Identité nationale, le cocktail sarkozien est inquiétant.

Avec la création à l'Élysée d'un Conseil national de sécurité, on assiste à un renforcement du domaine réservé de la présidence en matière de politique étrangère et de défense. Ce CNS, « instance centrale d'analyse, de débat et de réflexion en matière de sécurité et de défense, en période normale comme en période de crise », absorbe en particulier le secrétariat général de la Défense nationale, enlevé au ministre des armées, Hervé Morin.

Un ministère démantelé

À la tête de ce CNS on trouve Jean-David Lévitte, orientaliste, qui commença sa carrière diplomatique à Hong-Kong et à Pékin, ancien conseiller diplomatique (sherpa) de Jacques Chirac, de 1995 à 2000, puis, depuis 2002, très influent ambassadeur à Washington. Autant dire que ce sera lui le véritable ministre des Affaires étrangères, reléguant Bernard Kouchner à un rôle décoratif qui lui ira comme un gant. Autre amputation du ministère des Affaires étrangères, le ministre délégué à la Coopération, au Développement et à la Francophonie disparaît. La politique africaine sera donc dirigée de l'Élysée par un conseiller Afrique, adjoint du directeur du CNS, poste qui sera occupé par Bruno Joubert. Cet énarque a fait carrière dans la diplomatie, avec un passage, de 1997 à 2002, à la direction de la stratégie à la DGSE. Il a été ensuite, de 2003 à 2006, directeur

Afrique au Quai d'Orsay, puis directeur général adjoint du ministère des Affaires étrangères.

Quant au développement, devenu codéveloppement, il entre dans les attributions du fameux ministère de l'Immigration, du Codéveloppement, de l'Intégration et de l'Identité nationale, confié à Brice Hortefeux. Ce ministère reçoit la gestion des consulats, enlevée également au ministère des Affaires étrangères, et qui sera confiée à des fonctionnaires de police spécialisés dans le contrôle des étrangers. L'amalgame des différentes attributions de ce ministère montre qu'il est en fait un ministère du contrôle des Africains, avec la charge explicitement raciste de l'identité nationale.

Une vision de la France pas très engageante

La lisibilité de cette organisation est assez claire. On est dans un dispositif où ce qui prime dans les relations extérieures c'est l'armée et la police. Le monde extérieur est vu comme hostile. La France devient une forteresse assiégée. On va faire du Bush maintenant que les États-Unis découvrent la nocivité de cette politique et font tout pour s'en débarrasser, tandis que les Anglais désavouent Tony Blair. On comprend l'enthousiasme de Condoleezza Rice qui a déclaré que l'élection de Nicolas Sarkozy ouvrait une période excitante pour la France. Espérons qu'on ne s'excitera pas trop quand même.

Contrôle des Africains, méfiance affichée, le visage de la France à l'extérieur risque de ne pas être très engageant. C'est l'image d'une France peureuse et agressive à la fois, c'est-à-dire peu sûre d'elle, repliée dans une introversion chauvine. À se camper dans une attitude guerrière elle ne contribuera certainement pas à répandre un esprit de paix dans le monde. C'était pourtant sa dernière chance de rayonnement et de grandeur.

Odile Tobner

HUBERT VÉDRINE

«Ce que la France doit faire en Afrique»

« Ce que la France doit faire en Afrique » est le titre d'une tribune d'Hubert Védrine, publiée dans le numéro de *Jeune Afrique*, du 25 mars 2007.

«La France est l'un des seuls pays européens à avoir poursuivi après les indépendances, une vraie politique en Afrique et cette politique est aujourd'hui contestée dans son principe même. On pourrait plaider, contre l'actuel air du temps, qu'elle a longtemps bénéficié aux pays concernés grâce à la zone franc, à la coopération, à l'aide au développement et qu'elle leur a permis, du fait des accords de défense, de ne consacrer qu'un minimum de ressources à leur défense, comme l'avait demandé Houphouët-Boigny. On pourrait rappeler, contre l'amnésie, que mise à part la tragédie du génocide au Rwanda largement héritée du passé colonial et des conditions de l'accession de ce pays à l'indépendance, les immenses drames ou guerres civiles qui ont ensanglanté l'Afrique, en faisant de plusieurs centaines de milliers à un ou deux millions de morts, ont eu lieu en dehors de la zone d'influence française : Biafra, Éthiopie, Ouganda, Soudan, Angola, Somalie, Mozambique, Libéria, Sierra Leone, Afrique des Grands Lacs. (...)

«L'aspect le plus frappant des polémiques, sur la politique africaine, est qu'elles restent pour l'essentiel franco-françaises. (...) Or, je ne pense pas que c'est en débattant et en décidant seuls, de façon nombriliste, de l'avenir de notre politique africaine, que nous sortirons de cette confusion. (...) Je propose donc que soit mise en place après les élections une commission de haut niveau, bipartisane, de gauche et de droite. (...) Aucune question sensible ne serait écartée (...) Au printemps 2008 cette commission présenterait les résultats de cette consultation franco-africaine sans précédent au président(e), au parlement et à l'opinion. Un grand débat aurait lieu au terme duquel une nouvelle politique africaine de la France, que l'on peut espérer alors consensuelle et durable pourrait être définie. (...)»

S'il n'en restait qu'un pour défendre le bien fondé de la politique africaine de la France dans sa continuité, de De Gaulle à Chirac, via Mitterrand, Védrine serait

celui-là. Il continue d'abord à soutenir, contre toute évidence, que les instruments du néocolonialisme (APD, Zone Franc, bases militaires, etc.) ont bénéficié aux peuples africains. Il se livre ensuite à une réécriture grossière de l'histoire « des immenses drames ou guerres civiles qui ont ensanglanté l'Afrique ». Passons sur le cas du génocide au Rwanda : Védrine était secrétaire général de l'Élysée, et au cœur de la complicité française. Il en répondra peut-être un jour devant une instance pénale.

En opposant, la stabilité du pré carré français au reste de l'Afrique tourmentée, Védrine nous ressert un refrain trop connu. C'est un double mensonge. D'une part, il occulte cinquante ans de crimes néocoloniaux commis par l'armée française ou par les régimes qu'elle protège (du Cameroun dans les années 1960 au Congo à la fin du siècle). On s'étonne d'ailleurs de ne pas le voir mentionner la sanglante remise en selle de Sassou Nguesso : Védrine était alors au ministère des Affaires étrangères, à la demande de Chirac). D'autre part, il « oublie » que la Françafrique a aussi sévi hors du pré carré : chacun sait aujourd'hui, et Védrine mieux que quiconque, que

la guerre du Biafra doit tout à Foccart, que nos services ne voyaient pas d'un mauvais œil la Lord's Resistance Army déstabiliser l'ennemi ougandais, qu'ils ont rendu quelques menus services aux forces militaires soudanaises contre les rebelles du Sud, qu'Elf a alimenté en armes les deux camps pendant la guerre en Angola, que la rébellion de Charles Taylor au Libéria fut armée par des réseaux françafricains très bien récompensés, etc.

On verra si la proposition d'une commission « bi-partisane » pour définir une nouvelle politique africaine « consensuelle » est reprise par Sarkozy. Une chose est sûre : avec de tels présupposés, elle servira peut-être à fournir un nouvel habillage à l'impérialisme français, certainement pas à repartir sur de nouvelles bases. On ne s'étonnera pas non plus que Védrine se soit vu à nouveau proposer le ministère des Affaires étrangères, finalement échu à Kouchner ; ni que le premier cercle des mitterrandiens soit plutôt bien représenté parmi les personnalités « de gauche » sollicitées pour remplir sous un gouvernement de droite. (Anne Lauvergeon a été secrétaire générale adjointe de l'Élysée à partir de 1991 et représentante personnelle de Mitterrand notamment pour l'organisation des sommets internationaux. Sarkozy ne cache pas non plus sa proximité avec Michel Charasse, ex-conseiller « spécial » de Mitterrand). « Ensemble, tout devient possible »

Victor Sègre

CONGO BRAZZA

Un prêt mondial pour gérer les surplus budgétaires

Un prêt de 15 millions de dollars a été accordé par la Banque mondiale à la République du Congo pour renforcer les capacités de transparence du pays. (Xinhuanet, le 11 mai).

« Le conseil d'administration de la Banque mondiale a accordé récemment un prêt de 15 millions de dollars à la République du Congo pour la mise en œuvre de son projet de renforcement des capacités de transparence et de gouvernance, selon un communiqué de la représentation de la Banque mondiale au Congo, dont une copie est parvenue jeudi à l'agence Xinhua. (...) « Le projet devra permettre aux experts de la

Banque mondiale d'aider le Congo à mettre en application les réformes nécessaires qui lui permettront de mieux gérer le surplus budgétaire obtenu grâce au prix élevé du baril de pétrole », précise le communiqué.

Annoncé en mai, ce prêt n'est donc pas un poisson d'avril...

Mais fournir 15 millions à Sassou Nguesso pour « mieux gérer le surplus budgétaire » du pétrole a tout de même toutes les apparences d'une mauvaise plaisanterie, surtout au moment où se reconstituent les filières d'évasion fiscale qui avaient été mises au jour par la justice anglaise.

VS

DJIBOUTI

Rebondissements dans l'affaire de l'assassinat du juge Borrel



Avec les perquisitions dans les ministères des Affaires étrangères

et de la Justice, l'instruction se rapproche du pouvoir, mais se fait interdire l'entrée de la cellule Afrique de l'Élysée. Que cherchaient les deux juges à la veille de l'élection présidentielle ?

Tout changement de locataire d'un palais national entraîne la destruction de documents et d'archives « secrètes ». Le départ de Jacques Chirac ne devrait pas faire entendre aux mauvaises habitudes politiques. Il y avait donc urgence à récupérer des documents avant leur destruction. On croit savoir que les juges cherchaient des preuves de la pression (chantage ?) qui aurait été exercée par Djibouti sur la France pour obtenir la copie du

dossier d'instruction, afin de pouvoir prendre la justice française de vitesse en organisant un procès éclair à Djibouti.

Dix jours plus tard, on apprenait qu'un nouveau témoin était incarcéré (fort opportunément ?) à Djibouti dans l'indifférence de la diplomatie française. Ce ressortissant français, ancien gendarme, affirme détenir des informations sur l'assassinat du juge Borrel.

En février déjà, les observateurs avaient été alertés sur le cas de Christian Georges qui avait réussi à s'enfuir de Djibouti. Il avait déjà été arrêté pour « espionnage » puis relâché, placé sous contrôle judiciaire avec confiscation de son passeport. Interpellé par la suite pour attentat à la pudeur puis remis en liberté sous contrôle judiciaire avec demande de versement d'une caution, Christian Georges a alors pris la fuite début janvier au Yémen où il a été interpellé pour entrée irrégulière sur le territoire.

Bien qu'il soit difficile de confirmer ou d'infirmer les charges qui pèsent sur lui, plusieurs points sont étonnants : avant sa première incarcération à Djibouti, Christian Georges avait envoyé à sa famille des SMS codés

pour qu'elle conserve des informations sur l'assassinat du juge Borrel. Des informations obtenues auprès de plusieurs personnalités djiboutiennes.

Lorsqu'il était au Yémen, déjà gravement malade, les autorités diplomatiques françaises ne lui auraient pas porté assistance. Il semblerait même que c'est le réseau diplomatique français qui aurait, via l'ambassadeur de France en poste à Djibouti, informé Omar Guelleh, le président djiboutien de la présence de Christian Georges au Yémen. Djibouti a lancé immédiatement un mandat d'arrêt international pour le récupérer.

Les Yéménites sont entrés en contact avec la France pour demander la position à son sujet. Elles ont fait traîner au maximum l'extradition attendant un geste de la France en sa faveur. Finalement après plusieurs semaines de silence français sur ce point, elles auraient été finalement contraintes de livrer Christian Georges aux Djiboutiens qui l'ont placé au secret dans la sinistre cellule 12 de la prison de Gabode, alors qu'il aurait besoin de soins urgents, pour, dit-on, une tumeur au cerveau.

Aux origines de l'affaire

Le juge Bernard Borrel, fonctionnaire en mission de coopération auprès du ministre djiboutien de la Justice, a été trouvé mort à Djibouti, en octobre 1995 en contrebas d'un éboulis. Dès les premières heures de la découverte, les autorités françaises et djiboutiennes ont déclaré qu'il s'agissait d'un suicide « en accord avec Paris ? ». C'est toujours la thèse officielle d'État.

Plusieurs juges d'instruction se sont succédés sur le dossier. Aujourd'hui, c'est Sophie Clément qui en a la charge et elle instruit, avec impartialité, le dossier pour assassinat. Cette différence de point de vue avec celle des plus hautes autorités politiques françaises et djiboutiennes explique certainement le nombre impressionnant d'obstacles qu'on lui oppose à chaque fois que son instruction fait un progrès. Néanmoins, elle a réussi à délivrer des mandats d'arrêt contre deux des auteurs possibles de l'assassinat : Awalleh Guelleh (introuvable ?) et Hamouda Hassan Adouani (Tunisien, condamné à Djibouti pour l'attentat du Café de Paris et libéré par une grâce présidentielle. Il est retourné depuis dans son pays)

Une affaire à tiroirs

Les obstacles dressés par le Gouvernement français ont suscité plusieurs plaintes, qui sont en cours d'instruction ou en délibéré

- À Versailles, une plainte pour tentative de subornation de témoins a été déposée par deux témoins djiboutiens exilés à Bruxelles : Mohamed Saleh Alhoumekani et Ali Ifitn. Elle vise l'un des deux premiers magistrats intervenus sur l'affaire : Marie-Paule Moracchini (dont les conclusions dans d'autres affaires de l'époque sont controversées), Hassan Saïd, le chef des Services secrets djiboutiens, Djama Souleïman, le procureur général djiboutien et M^e A. Martinet, un avocat français établi à Djibouti, au service de la présidence djiboutienne.

Les quatre personnes ont été convoquées par la Justice : comme les deux djiboutiens ont refusé de se présenter, un mandat d'arrêt international a été lancé contre eux.

- À Lille, une plainte en diffamation a été déposée par Marie-Paule Moracchini contre l'ancienne présidente du Syndicat de la magistrature, Anne Crenier, qui a toujours soutenu le combat de la veuve du juge, Elisabeth Borrel. M^{me} Moracchini a affirmé au cours de l'audience qu'elle croyait toujours à la thèse du suicide

et que sa conviction avait été confortée lors de la première reconstitution : Je l'ai vu, c'est un lieu où l'on se suicide ! » Le délibéré sera rendu le 27 juin.

- À Paris, une plainte pour tentative de pression sur la Justice a été déposée par M^{me} Borrel contre Hervé Ladsous, ancien porte-parole du Quai d'Orsay.

Dans cette affaire dans l'affaire, les juges enquêtent sur le processus de décision ayant mené début 2005 à une déclaration officielle du Quai d'Orsay, assurant qu'une copie du dossier d'instruction relatif au décès du juge Borrel serait « prochainement transmise à la justice djiboutienne » qui en avait fait la demande. Or, ce communiqué intervenait avant que la juge Sophie Clément, en charge de l'enquête et donc seule habilitée à transmettre son dossier, ne se prononce. Quelques jours plus tard, elle s'y était d'ailleurs opposée, à juste titre, car cela aurait abouti à l'enterrement de l'affaire Borrel.

L'instruction a été confiée aux juges Fabienne Pous et Michèle Ganascia. Celles-ci ont perquisitionné le 20 avril au ministère des Affaires étrangères et le 21 au ministère de la Justice.

Il ne serait donc pas surprenant, si son état de santé était confirmé, qu'il ne perde la vie, faute de soins, dans l'univers carcéral de Djibouti. Des raisons inavouables ?

Quand on ferme les portes de sa maison à la Justice, c'est que l'on a quelque chose à lui cacher. En interdisant l'accès de la cellule Afrique de l'Élysée, retranché derrière une interprétation extensive et hautement contestable de l'article 67, Jacques Chirac avait-il quelque chose à cacher sur l'assassinat du juge Borrel et les relations franco-djiboutiennes ? Le régime d'Omar Guelleh aurait-il menacé de rendre public certaines informations « dérangeantes » comme, par exemple, le transfert d'uranium vers des pays sous embargo, les véritables coupables de l'attentat du Café de Paris ?

Quelles sont donc les informations sensibles que le gouvernement français n'aimerait pas voir rendre publiques au point de négliger l'assistance à un compatriote en difficulté à l'étranger ? Rappelons que c'est une des missions prioritaires des autorités diplomatiques. Quant aux charges pénales contre Christian Georges, on peut douter de leur sérieux tant la justice djiboutienne a l'habitude d'inventer des charges « bidons ». Jean-Paul Noël Abdi, le président de la ligue des Droits de l'homme de Djibouti (LDDH) en avait été la victime, il y a un mois (*Billets d'Afrique* n° 157). La diplomatie française ne peut l'ignorer, à moins que ça ne l'arrange.

Jean-Loup Shaal

Elles auraient saisi de nombreux documents et supports informatiques. Il est à noter que la Gendarmerie a refusé d'assister les juges, comme cela est de son devoir.

Panique à l'Élysée

Lors de la troisième perquisition, le 3 mai, les juges n'ont pu entrer à l'Élysée malgré un mandat de perquisition. Il leur a été d'abord opposé que l'Élysée est une enceinte militaire. C'est sur le couvercle d'une poubelle qu'elles ont donc immédiatement requis l'autorité du gouverneur militaire de Paris. L'Élysée a alors invoqué le nouvel article 67 de la constitution sur l'immunité du chef de l'État. Les gendarmes de garde ont aussitôt refoulé les deux juges en les bousculant jusqu'au trottoir mettant ainsi fin à la tentative de perquisition. Une perquisition avortée qui visait le bureau de Michel de Bonnecorse, patron de la trop fameuse cellule « Afrique » de l'Élysée, dont de nombreux observateurs, Survie en particulier, demande la suppression immédiate. Dans un communiqué, Survie et l'ARDHD ont d'ailleurs dénoncé l'opacité du financement, des méthodes et des objectifs de cette cellule. Elles réclament aussi le transfert des dossiers aux Archives nationales.

Jean-Loup Shaal

FRANCE-RWANDA

L'affaire A. Kanziga-Habyarimana



Le parquet d'Evry a ouvert le 16 mai une information judiciaire contre X pour « complicité de génocide et de crime contre l'humanité », après une plainte contre Agathe Kanziga-Habyarimana, la veuve de l'ancien président rwandais.

C'est par un communiqué de l'Agence France Presse, daté du jeudi 17 mai 2007, que nous avons appris la nomination très prochaine d'un magistrat d'instruction dans l'affaire Kanziga. Il instruirait la plainte déposée, le 13 février, par le Collectif des parties civiles pour le Rwanda (CPCR) au vu des conclusions accablantes du rapport de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA). Dans une décision du 4 janvier, l'OFPRA estimait que la veuve de l'ancien président rwandais aurait été impliquée dans le génocide rwandais. Il avait débouté M^{me} Habyarimana de sa demande d'asile.

Nous attendions cette nouvelle depuis plusieurs jours. En effet, le 30 avril dernier, Isabelle Subra, doyen des juges d'instruction au tribunal de grande instance d'Evry, avait adressé à Maître Laval, avocat du CPCR dans cette affaire, une ordonnance fixant consignation à partie civile, « sous peine d'irrecevabilité de la plainte ». Malgré la somme exorbitante qui nous a été demandée (6000 euros), nous avons aussitôt adressé au régisseur la somme réclamée. C'est ce qui a permis cette nouvelle avancée de la nomination d'un juge d'instruction.

Il ne s'agit là bien sûr que d'une première étape montrant la volonté de poursuivre l'instruction, mais la route qui mène à un procès, ou à une hypothétique extradition, sera longue. Nous ne pouvons cependant que nous réjouir de cette décision, même si la vigilance reste de mise. Maître Laval, dès la désignation du magistrat instructeur, demandera le dessaisissement au profit du tribunal de grande instance de Paris, conformément à la requête du procureur

général près la Cour de cassation qui, le 13 septembre 2001, se prononçait pour le regroupement des dossiers « dans l'intérêt d'une bonne administration de la justice ».

Agathe Kanziga, qui réside actuellement dans l'Essonne, ne cesse de clamer son innocence, le plus souvent par la bouche de ses enfants. Beaucoup d'éléments nous laissent pourtant à penser qu'elle a joué un rôle important dans la mise en place de l'idéologie génocidaire au Rwanda. Ce n'est pas à nous de dire la justice. C'est la raison pour laquelle nous n'aurons de cesse, comme dans les autres affaires concernant le génocide des Tutsis (9 dossiers en cours actuellement en France) de demander aux responsables politiques et judiciaires de notre pays que justice soit rendue à toutes les victimes et à leurs familles.

Alain Gauthier*

*président du CPCR, association créée en 2001.

Une caution sujette à caution

On cherche l'adjectif le mieux adapté pour qualifier le montant de la caution dont le versement est exigé du Collectif des parties civiles pour le Rwanda (CPCR) par le tribunal de grande instance d'Evry. Nos lecteurs choisiront. Il est connu que le CPCR est une association animée exclusivement par des bénévoles, dont les efforts sont mis au service d'une cause majeure particulièrement difficile à défendre. Cette tentative d'en épuiser les réserves est un nouveau déni de justice. Nous avons, sous les yeux, l'exemple caractéristique d'un pays qui refuse de respecter les règles élémentaires de la justice lorsque ses intérêts, les plus indéfendables, sont en jeu. La France active alors des procédures, dont l'improbité et le cynisme sont patents, notamment lorsqu'il s'agit du génocide des Tutsis du Rwanda. Depuis des années, toutes les obstructions ont été utilisées pour éviter que les présumés complices du génocide résidant en France soient jugés. Au nom des victimes, SC

BURKINA-FASO

Compaoré, Nobel de la paix ? Une farce



Une idée fumeuse avancée à Paris, le 27 mars dernier,

par l'association d'Amitiés France-Burkina. Assassinats, mercenariats, déstabilisation des pays voisins, pillages et crimes économiques sont autant de tâches à son curriculum.

Bien qu'Alfred Nobel ait eu quelques affinités avec la poudre, l'info reprise, à la Une de *l'Hebdo* (dont les lignes sont dictées au palais présidentiel) a fait l'effet de la dynamite. À la mesure de la mystification qui se prépare : « *Blaise Compaoré, prix Nobel de la Paix : pourquoi pas ?* ». Un article qui ressasse la fable habituelle fabriquée de toutes pièces par le régime, tout au long des vingt ans de règne de Blaise : le chef de l'État burkinabè est un faiseur de paix, un médiateur hors pair. Il a su résoudre les crises les plus dures du continent : la question touarègue au Niger et au Mali, le conflit libérien, le conflit togolais, le conflit ivoirien, etc. Que cette idée de nobélisation de Blaise Compaoré ait été émise et rendue publique à Paris, lors d'une rencontre suscitée et dirigée

par le sénateur socialiste Guy Penne, ne doit rien au hasard. Depuis le pacte scellé entre lui, Blaise Compaoré, Houphouët-Boigny et d'autres dans le complot qui s'est soldé par l'assassinat du président Thomas Sankara, Guy Penne est toujours resté fidèle à l'une des tâches essentielles de sa mission de conseiller Afrique de Mitterrand : embellir par tous les moyens l'image du tombeur de Sankara et le hisser à la stature d'un homme d'État capable de tenir le rôle qu'avait assumé Félix Houphouët-Boigny, c'est-à-dire être un allié sûr de la France ayant une influence politique et une aura incontestées dans toute l'Afrique de l'Ouest, voire au delà.

L'offensive lancée par Guy Penne et ses amis s'adresse d'abord aux autres chefs d'État africains. Laisser entendre que Blaise est nobélisable depuis Paris, devant un parterre d'anciens diplomates ayant servi partout en Afrique annonce de manière forte la fin d'un cycle. En effet, après avoir joué, avec la bénédiction de tous les réseaux franc-africains (de gauche et de droite), le rôle du parfait pyromane et du barbouze sans état d'âme dans toute la sous-région ouest-africaine, l'heure est venue pour l'homme fort de Ouagadougou de jouer au faiseur de paix. Un prix Nobel viendrait le hisser sur un piédestal duquel il pourra commander et superviser les autres gouvernements franc-africains. Omar Bongo étant fatigué et en bout de course, Blaise Compaoré deviendrait ainsi le chef de file incontesté des « présidents africains amis de la France ». Dans le contexte

actuel de réorganisation des rapports de force à l'échelle internationale, la France aura plus que jamais besoin, à l'ONU et ailleurs, de ses amis africains. Blaise Compaoré est appelé à jouer le rôle de pourvoyeur des soutiens indéfectibles à la France à l'échelle du continent africain.

Par ailleurs, lancer en ce moment le débat sur la possible nobélisation de Blaise permet à son régime et à ses soutiens internationaux de faire face et de contrer sur le terrain politique et diplomatique le vaste mouvement qui s'organise pour commémorer l'assassinat de Thomas Sankara. Ce mouvement national et international autour de la mémoire du fondateur du « pays des hommes intègres » monte en puissance. Il ne manquera pas de rappeler la vraie nature du régime de Ouagadougou, épinglé pour ses nombreux crimes économiques et de sang par deux rapports onusiens restés sans suite.

Guy Penne, Jean Guion et les autres rodent leur discours qui consistera à présenter, à l'approche du 15 octobre 2007 (vingtième anniversaire de l'assassinat de Thomas Sankara), le président burkinabè comme celui qui a sauvé son pays et l'Afrique des griffes de « l'autocrate et communiste » Sankara.

Ce projet de nobélisation s'adresse aussi à tous ceux qui au Burkina contestent le règne liberticide et antisocial du régime Compaoré. L'association que préside Guy Penne a pour rôle de déconsidérer les luttes syndicales, de la société civile et celles des militants des droits de l'Homme contre l'impunité depuis l'assassinat de Norbert Zongo.

Face à cette entreprise de mystification qui vise à redorer l'image du beau Blaise, un adage africain plein de bon sens nous indique la voie à suivre : « le mensonge peut courir pendant des années, un seul jour suffira à la vérité pour le rattraper ».

Sissulu Mandjou Sory

Sam's K le Jah, une voix qui dérange

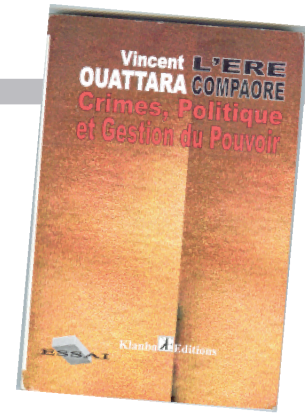
C'est la troisième fois, en quelques semaines, que Karim Sama, musicien et animateur à Ouaga FM, plus connu sous le pseudonyme de Sam's K le Jah, reçoit des menaces de mort via sa boîte électronique. Son émission de reggae, très écoutée par la jeunesse, dénonçait les méfaits du régime. Les menaces, transmises par l'adresse firefaso@yahoo.fr, ont d'ailleurs porté puisque la station de radio, également menacée, a préféré interrompre l'émission. Sam's K a continué à se battre en organisant une caravane reggae, avec plusieurs étapes dans les grandes villes de l'intérieur du pays, faisant salles comblées à chaque fois. Il expliquait les mécanismes de domination qui oppresse l'Afrique avec des mots simples, compréhensibles de tous, mobilisant toujours plus de monde. On avait pu mesurer son immense popularité lors du Festival international de la liberté

d'expression et de presse (Filep), qui se tenait à Ouagadougou du 11 au 14 avril dernier, réunissant plus de 80 journalistes et artistes engagés de toute l'Afrique. Sam's K le Jah aggrave encore son cas en étant membre du comité de préparation de la commémoration du 20^e anniversaire de la mort de Thomas Sankara. Aziz Fall, autre membre du collectif, a lui aussi reçu des menaces de mort.

Malgré la plainte déposée, l'enquête est au point mort et Sam's K doit assurer seul sa protection avec des jeunes de son quartier. Déjà privé d'antenne, il fait aussi l'objet d'attaques dans un média proche du pouvoir. Dans son article du 4 mai, le rédacteur de *l'Opinion* l'accuse d'avoir inventé ces menaces pour demander le statut de réfugié politique dans un pays européen. Ces menaces sont d'autant plus inquiétantes qu'elles interviennent après une

série d'atteintes à la liberté d'expression.

L'écrivain Vincent Ouattara a été l'objet d'intimidations et de tracasseries à la suite de la parution d'un ouvrage critique sur l'ère Compaoré. Récemment, des journaux comme *l'Événement*, *le Citoyen*, *le Pays*, *l'Indépendant*, *San Finna*, *l'Observateur Paalga* et *Bendré* étaient traduits en justice pour des écrits jugés diffamatoires ou voyaient leurs directeurs de publication et journalistes convoqués, interrogés par la gendarmerie. D'autres artistes musiciens ont subi des pressions et menaces à peine voilées pour une liberté de ton jugée trop grande. La médiatisation des menaces qui pèsent sur Sam's K le Jah et le soutien que nous lui apportons restent aujourd'hui la seule façon de le protéger dans un pays où le « Rectificateur » est à la tête de l'État. Plus d'infos et messages de soutien sur www.thomassankara.net
CD - Sam's K le Jah - «Une bougie pour Thomas Sankara».



L'ère Compaoré : crimes, politique et gestion du pouvoir

par Vincent Ouattara, Klanba Editions

Voilà un livre qui sonne comme le réveil des intellectuels burkinabé. Le lecteur entre tout de suite dans le vif du sujet avec l'évocation des premiers assassinats dès novembre 1982. Sans dédouaner le pouvoir révolutionnaire qui s'est installé en 1983, l'auteur souligne qu'il apparaît bien facile d'accuser Sankara, assassiné en 1987, de tous les méfaits de la révolution et prend soin de souligner son humanisme.

Puis au fil des pages, d'un ton parfois tantôt acerbe, tantôt ironique, l'auteur décrypte froidement et sans concession les fondements réels du régime de Blaise Compaoré et la complicité d'une bonne partie la génération de la classe politique issue de la révolution. Une complicité par exemple qui fut fatale, à Clément Ouédraogo dirigeant politique du Front populaire à qui l'on va demander de justifier l'exécution de Jean-Baptiste Lingani et d'Henri Zongo devant le corps diplomatique, ce qu'il acceptera de faire, faute de pouvoir refuser, se justifiera-t-il ensuite en privé. Il sera lui-même assassiné par une grenade lancée sur sa voiture, alors qu'il commençait à dénoncer l'hégémonie de ce qui deviendra le CDP, le parti au pouvoir

dont le véritable « Chef » n'est autre que Blaise Compaoré qui fait et défait les carrières politiques à sa guise selon les services rendus et les allégeances plus ou moins affirmées. Un exemple parmi d'autres de la gestion cynique du pouvoir actuellement en place.

Ce livre est d'un grand intérêt à l'extérieur alors que le Burkina est souvent présenté comme un exemple de bonne gouvernance, un double visage à l'image de la ville de Ouagadougou avec son incroyable quartier d'Ouaga 2000, au luxe inégalé tout autant que provocateur alors que la misère se répand dans de nombreux quartiers de la ville et notamment à sa périphérie. Mais en réalité, l'auteur, militant actif de la société civile burkinabé, s'adresse principalement aux burkinabé par l'intermédiaire de l'emploi du « nous » comme pour les interpeller.

Mais ce n'est pas tout. Faisant appel à sa formation universitaire Vincent Ouattara analyse aussi en profondeur les aspects quelque peu cachés de la vie politique, l'utilisation, pour asseoir le pouvoir, de la chefferie traditionnelle, comme un danger réel pour l'avenir du pays, l'utilisation de clivages ethniques pour mieux

diviser, quand il ne s'agit pas du recours à la sorcellerie. Autant de travers particulièrement dangereux pour l'avenir du Burkina.

La conclusion est sans appel : « Une société où les lois ne fonctionnent pas est une société sans repère, où rien ne peut se construire correctement. Il faudrait pouvoir cultiver l'excellence, l'amour du travail et la méritocratie dans une société qui voit le succès et la réussite dans la tricherie, le vol, les détournements, la calomnie et les flatteries des hommes au pouvoir et les réseaux d'alliance et de parentés, le maraboutage ».

C'est bien un livre de toute première importance que cet ouvrage de Vincent Ouattara, non seulement pour dénoncer les véritables ressorts du pouvoir de Blaise Compaoré mais salutaire pour l'appel qu'il lance auprès de son peuple.

Bruno Jaffré

CAMEROUN

Élections mascarades



Le 22 juillet 2007 se dérouleront les élections législatives et municipales. Moins 5 millions de Camerounais sont inscrits sur des listes électorales largement truquées, sur près de 18 millions d'habitants. Au menu de la campagne : intimidations et agressions. La routine.

Une fois de plus, ces élections seront une simple formalité pour cautionner l'inamovibilité du pouvoir en place, celui du Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC), du président Biya, fonctionnant en parti unique en face d'une opposition fantomatique, stipendiée pour faire de la figuration ou atomisée dans l'impuissance. Les seuls enjeux se sont joués dans la bataille interne, féroce, au sein du RDPC pour la désignation des candidats, et qui a vu s'affronter les clans rivaux, loin du débat public et loin des yeux de la population.

Le recensement de la population, qui devait être la base de listes électorales crédibles s'est enlisé dans les fraudes et les sabotages. La consultation se fera sur des données largement fausses. Le nombre d'électeurs inscrits est actuellement de moins de 5 millions, dans un pays qui compte environ 18 millions d'habitants. L'ancien ambassadeur des États-Unis au Cameroun, nommé depuis à Madagascar, Niels Marquardt, avait dénoncé cette anomalie et avait envoyé les employés camerounais de son ambassade s'inscrire. Aucun n'avait pu le faire. Les Camerounais de la diaspora, un million d'électeurs au moins, ne votent pas.

Il suffit d'être jeune et urbain, de n'être ni Beti ni Boulou, pour se heurter aux pires difficultés pour l'établissement du moindre document d'identité. Les circonscriptions ne comptant que des villages clairsemés sont surreprésentées. Les notables locaux n'y acceptent qu'un résultat à 100 % pour le pouvoir. Les quelques bulletins non conformes sont mis au panier.

L'ONEL, Observatoire national des élections, institué par Biya, n'a plus aucune activité. Son mandat s'achève d'ailleurs le 30 mai dans l'indifférence générale

tant sa crédibilité était nulle. L'organisme Elecarn, qui doit lui succéder, n'est pas encore mis en place. Son organisation, en fait un ONEL 2, scindé en plusieurs commissions dont la plus importante, celle chargée de l'organisation des élections, restera contrôlée par l'État. Personne ne croit à son efficacité. La CENI, commission électorale nationale indépendante chargée d'organiser les élections, revendiquée par le peuple camerounais, n'a jamais été acceptée.

Les fraudes les plus grossières pourront donc se perpétuer. Cartes électorales non distribuées à leurs titulaires inscrits, à côté d'électeurs votant de multiples fois avec plusieurs cartes. Localités de 800 habitants avec 1500 électeurs dans les fiefs du pouvoir. Quatre professeurs seulement recevant une carte électorale sur les cent qui travaillent dans un lycée. Intimidations et agressions contre les observateurs que les partis d'opposition veulent envoyer dans les bureaux de vote. On attend impatiemment les commentaires que feront l'Union européenne et les États-Unis, sur la tenue de ces élections et leur crédibilité. On espère que la francophonie n'enverra pas d'observateurs, selon sa coutume, pour bénir les résultats. Quant à la France, elle condamnera certainement ce scrutin : Nicolas Sarkozy l'a dit, il n'entreprendrait de relations qu'avec les pouvoirs démocratiquement élus, dans des élections régulières et transparentes.

SOMALIE

La bataille de Mogadiscio



Un désastre humanitaire considérable et des

rumeurs de génocide dans le Sud du pays, couvertes par un profond silence.

Après la prise quasi-totale de la Somalie par les forces des tribunaux islamiques cet été, l'Armée éthiopienne, soutenue en sous-main par les Américains, avait pénétré en décembre 2006 sur le territoire somalien. Elle avait ensuite investi Mogadiscio pour permettre la réinstallation du Président du Gouvernement Fédéral de Transition (GFT).

Faisant face à de nombreux attentats meurtriers à Mogadiscio et à des attaques contre l'aéroport (deux avions de transport des troupes ougandaises abattus), les forces éthiopiennes ont repris les choses en main. Le 21 mars, elles ont lancé une grande offensive dans les rues de la capitale. Très vite, après avoir perdu un hélicoptère touché par une roquette, elles ont privilégié les moyens terrestres. Les combats se sont achevés le 27 avril 2007, les forces armées éthiopiennes ayant réussi à faire taire les derniers foyers de résistance. Mais ont-elles gagné la guerre ?

Probablement pas encore. Il semble que de nombreux islamistes aient réussi à s'enfuir ou à se cacher et qu'ils soient en mesure de reconstituer leurs forces pour lancer des opérations de guérilla et des attaques suicides. On signale d'ailleurs depuis plusieurs jours des attentats à Mogadiscio.

Notamment ces deux bombes qui ont explosé au passage de John Holmes, responsable des actions humaines de l'ONU, en visite officielle le 12 mai. Choqué, il aurait repris aussitôt, l'avion de retour.

Outre les milliers de civils qui ont perdu la vie ou qui ont été blessés gravement et que les hôpitaux surchargés (parfois visés par les troupes éthiopiennes) ne peuvent plus accueillir, la bataille de Mogadiscio a provoqué la fuite d'environ 400 000 personnes qui se sont éparpillées dans le pays, en proie aux pillards, aux maladies (une épidémie de choléra en particulier se développe dans le pays). Plusieurs organisations internationales ont été freinées dans leur action par la guerre mais aussi par le refus tatillon des douanes aux ordres du GFT.

Selon des informations crédibles, ce serait une véritable chasse à l'homme, non couverte par les médias, qui se déroulerait dans le Sud. L'ONU et le HCR n'en font pas état et pourtant elles ne peuvent ignorer les faits gravissimes qui s'y déroulent. Le représentant de la Ligue des Droits Humains à Djibouti (LDDH), pourtant mesuré, parle d'un nouveau Darfour dans un communiqué. Mais chut, c'est secret international !!!

En parallèle de nombreux Somaliens ont tenté de gagner les côtes du Yémen, via des passeurs « pirates » qui n'hésitent pas à jeter par-dessus bord dans une mer infestée de requins, les passagers qui ont acquitté le prix exorbitant du transfert maritime. Ceux qui réussissent à rejoindre la côte yéménite ne sont pas au bout de leur peine. Avant de gagner des campements de fortune où ils sont parqués (avec un « petit » minimum d'assistance délivrés par les organisations inter-

nationales, dont les moyens financiers ont été récemment réduits), ils doivent affronter l'avidité et les fantasmes des policiers et des militaires qui patrouillent. Certains hommes doivent tout donner, y compris leurs vêtements et les femmes sont fréquemment violées...

Malgré le désastre, le gouvernement fédéral de transition parle d'une ville de Mogadiscio renaissante. Pourtant seules 4 000 personnes sur 400 000 déplacées seraient retournées en ville, où les bulldozers éthiopiens rasant toutes les échoppes et les maisons des quartiers populaires. Les correspondants de presse parlent plutôt d'une ville « en pleine destruction » : un film d'horreur, dénonce un civil, interrogé par la BBC.

Sur les 8 000 hommes promis par plusieurs pays africains, seuls 1 600 Ougandais sont arrivés sur place. Que peuvent-ils faire ? Observer et éviter d'être pris pour cible. Ce qui pourtant est arrivé : l'Ouganda a perdu plusieurs hommes depuis les débuts de son intervention au titre de l'Amisom.

Une situation qui n'incite pas les autres pays contributeurs à envoyer des troupes. D'autant que les risques d'attentats sont très élevés : les tribunaux islamiques ayant lancé un appel à la guerre sainte contre l'Éthiopie. Dans ces conditions, comment assurer le remplacement des forces éthiopiennes ? La réponse de l'Union africaine est claire : il est préférable qu'elles restent sur place. C'est un moindre mal !

Pendant ce temps, le Premier ministre éthiopien, Méles Zenawi, multiplie les déclarations pour assurer sa promotion : « La guerre coûte fort cher, mais nous assumons cette charge sur notre propre budget ». Puis perdant son sang-froid, il présente des chiffres « à la baisse », minimisant

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

L'imbroglie sous les décombres



Une situation dramatique qui s'aggraverait si la

présence de Paul Barril à Goma, la capitale du Nord Kivu était avérée.

Nous avons traité de la situation dans le Nord Kivu dans notre publication du mois d'avril, en évoquant plusieurs points :

- Le « mixage » des éléments des Forces armées de la RDC (FARDC) avec celles du général insurgé Laurent Nkunda, alliance

destinée à combattre les FDLR¹ et les exactions commises à l'encontre des civils par ces troupes et à établir la paix. Le « mixage » pourrait dérailler. Le général Nkunda a déclaré que « le processus d'intégration de ses troupes a échoué ». Il reproche aux autorités congolaises de ne pas les entretenir et menace de « récupérer ses hommes pour les utiliser autrement ».

- Nous signalions que certains observateurs soupçonnaient le général Nkunda de recruter de nouvelles troupes afin d'asseoir son pouvoir. Le fait est confirmé, il s'agirait même de plusieurs milliers d'hommes.

- Dans ce contexte, nous soulignons la diffi-

culté de connaître les intentions de Kinshasa. Il est toujours aussi difficile de les cerner avec précision, comme le confirment tous ceux qui s'y intéressent de près. Il faut noter que l'état-major général des FARDC vient de nommer un nouveau commandant à la tête de la 8^e région militaire (Nord-Kivu), le général Mayala, qui a su gérer la situation en Ituri avec un relatif succès.

- Le Rwanda, qui a offert sa médiation dans l'opération du « mixage », serait actuellement à nouveau mis à contribution.

Que ferait donc Barril à Goma ? C'est toute la question. Le célèbre gendarme français est trop connu de nos lecteurs pour qu'il soit nécessaire de rappeler ses nombreuses frasques et l'utilisation qu'en fait la République. Soulignons tout de même qu'il a servi la cause de ses relations franco-rwandaïses sont au plus bas. Des sources proches du général Nkunda ont affirmé la présence de Barril à Goma fin avril. Une indication confirmée par plusieurs autres sources rwandaïses. Celles-ci précisent que c'est en sa qualité de spécialiste en matière la sécurité qu'il

le nombre de victimes et de personnes déplacées. La présence américaine dans la région et sa volonté d'implication sont en partie à l'origine de ce nouveau conflit. Une tragédie humanitaire dont on ne mesure pas encore toute l'ampleur, des zones entières étant inaccessibles. C'est le cas dans le Sud à la frontière avec le Kenya qui a adopté une ligne proaméricaine sans concession.

L'aggravation de la situation somalienne (le pays vivait alors dans un relatif équilibre sous la loi des chefs de guerre, ce qui n'était déjà pas l'idéal !) remonte à l'intervention, en février 2006, des Américains qui ont financé les chefs de guerre pour qu'ils traquent les islamistes. Rapidement vaincus par les tribunaux militaires, les chefs de guerre et leurs milices ont dû leur céder le pouvoir dans tout le pays (à l'exception de la minuscule enclave de Baïdoa où le président du GFT, son gouvernement et l'Assemblée nationale s'étaient repliés). Pour tenter de régler le problème, les Américains ont alors poussé l'Éthiopie à s'engager puis à réaliser le nettoyage de Mogadiscio.

Au bout du compte, le chaos le plus total menace la Somalie. Qu'en serait-il si les Éthiopiens se retiraient ? Tous les coups seraient alors permis : sans autorité, plus de loi. Les chefs de guerre reprendraient probablement le contrôle de la ville de Mogadiscio qui regorge d'armes.

On peut craindre, dans les prochaines semaines, une multiplication des attentats à Mogadiscio. Pour l'heure, le GFT n'a pas la crédibilité ni l'autorité nécessaires pour imposer la sécurité et la paix. Le risque est de revenir à la case départ, avec un rétablissement du système de l'autorité des chefs de guerre. C'est la population civile qui aura, au final, payé un tribut exorbitant.

Jean-Loup Shaal

* président et fondateur de l'association pour le respect des Droits de l'Homme à Djibouti (ARDHD).

se trouve à Goma. La sécurité de qui ? De qui se mêlerait-il ? Et qu'en penser ? Deux choses évidentes : la première est que les sources, sur place ne permettent pas de dire, aujourd'hui, ce qu'il en est. Le deuxième est ce que pourrait représenter la présence de Paul Barril dans le Nord Kivu. Elle est suffisamment redoutable pour rendre la vérification urgente.

Nous avons souvent traité, dans Billets, de la complexité de la situation en RDC en le qualifiant de véritable imbroglio sous les décombres. Les événements régionaux ont été « gérés » d'une façon désastreuse par des intérêts qui ont passé les innombrables victimes par pertes et profits. Il ne manquerait plus que Paul Barril contrecarre les tentatives de se relever de cet amas de ruines.

Sharon Courtoux

1 Forces démocratiques de libération du Rwanda, composées de Hutu rwandais dont certains éléments ont participé au génocide en 1994.

2 Pour la France, le Rwanda est, depuis la victoire du RPR qui a mis fin au génocide, un « royaume tutsi » peu apprécié...

CÔTE D'IVOIRE

Menaces sur la paix



Le processus de paix est fragilisé par le retour de la violence

contre la société civile. Dernière manifestation : le pillage, en toute impunité, des bureaux de deux associations des Droits de l'homme par un syndicat étudiant radical.

Dans une alerte publiée le 4 mai dernier (très peu relayée par la presse), Amnesty International émettait de « *très vives inquiétudes quant à la portée de l'ordonnance signée le 12 avril par le chef de l'État, Laurent Gbagbo* ». Elle prévoyait l'amnistie de la plupart des infractions commises dans le cadre du conflit qui a secoué la Côte d'Ivoire depuis septembre 2000. Une formulation si vague qu'elle n'exclut pas expressément les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. Les violences de ces derniers jours orchestrées par la FESCI (Fédération étudiante et scolaire de Côte d'Ivoire) ravivent ces inquiétudes.

Les termes employés par Serge Koffi, secrétaire général de la FESCI, à l'issue de sa conférence de presse du lundi 21 mai sont très clairs : « *Il s'agit de créer une insécurité autour de tout ce qui touche ou fréquente la CNEC* ». Aussitôt dit, aussitôt fait : une centaine d'étudiants prennent d'assaut et saccagent les sièges de la LIDHO (Ligue ivoirienne des Droits de l'homme) et de l'APDH (Action pour la protection des Droits humains). C'est le soutien constant et assumé à la Coordination nationale des enseignants du supérieur et des chercheurs (CNEC) qui a valu à ces deux organisations un saccage en règle sous le regard impuissant des trois seuls policiers dépêchés sur les lieux. Bilan de l'expédition punitive : mobiliers cassés, matériel bureautique pillé, téléphones portables des deux secrétaires de la LIDHO dérobés.

À quelques mètres de là, Serge Koffi arrange ses hommes au cours d'un meeting improvisé et donne la suite du programme : tous les établissements supérieurs du privé d'Abidjan et de Grand Bassam seront fermés le lendemain (mardi 22 mai). « *Notre riposte sera multiforme et sans limites* » avait déclaré, selon l'*Intelligent* d'Abidjan, le leader étudiant lors d'une conférence de presse le vendredi précédent (18 mai).

En parallèle à ces violences, on a entendu un autre son de cloche au sein de la FESCI. Le lundi 21 mai, pendant que Serge Koffi tenait

sa conférence pour préparer sa « riposte multiforme et sans limites », quatre de ses plus proches collaborateurs du bureau exécutif organisaient un point de presse pour stigmatiser « *les méthodes antidémocratiques et violentes du secrétaire général* ». Ils appelaient aussi les étudiants à faire le bon choix lors du congrès ordinaire de l'organisation étudiante prévue pour ce mois de mai.

Cette furie « militante » du clan de Serge Koffi intervient deux jours après l'interdiction, par un groupe de « jeunes patriotes », d'un meeting de Sidiki Konaté, porte-parole des « Forces nouvelles » (et actuel ministre de l'Artisanat et du Tourisme) sur l'agora dénommée « la Sorbonne ». Selon certains quotidiens ivoiriens, ces actes sont le fait d'une fraction de la galaxie patriotique emmenée par Eugène Djué et Serge Koffi, décidée à saboter les accords issus du dialogue direct. Quelques jours plus tard, l'ambassadeur de France, André Janier, recevait une délégation de « jeunes patriotes » venus lui demander d'intercéder auprès de l'ONU pour accélérer la levée des sanctions qui pèsent sur leur chef, Charles Blé Goudé. Il n'aurait pas été question d'Eugène Djué, pourtant lui aussi sous le coup des sanctions onusiennes. Quoi qu'il en soit, ce nouveau développement inquiétant de la situation vient rappeler la fragilité du processus de paix enclenché à Ouagadougou en mars dernier.

Les va-t-en-guerre de la FESCI interpellent au premier chef le président Laurent Gbagbo et son premier ministre Guillaume Soro. Ils doivent faire la preuve que l'accord de Ouaga n'est pas tout simplement un deal organisant la gestion du butin de guerre et du pouvoir entre deux cliques. La CNEC a le droit de manifester et d'exposer ses revendications à ses autorités de tutelle. L'État ivoirien, qui dispose de centaines de millions de francs CFA pour désarmer les miliciens et les ex-rebelles, doit faire l'effort de trouver des solutions aux nombreuses questions sociales nées et/ou aggravées par la guerre. Les conditions de vie et de travail désastreuses des enseignants du supérieur et des chercheurs de Côte d'Ivoire en font partie. Il n'appartient pas à la FESCI, ni à aucun autre groupe de citoyens, de vouloir suppléer à la puissance publique pour (se) rendre justice.

La vraie sortie de crise et la démarche de réconciliation passeront obligatoirement par l'établissement de la vérité et de la justice sur tous les crimes commis par chaque camp ces cinq dernières années. Elle doit s'accompagner de condamnations immédiates et de la fin des atteintes aux libertés individuelles et collectives

Sissulu Mandjou Sory

NOUVELLE-CALÉDONIE

Réforme camouflage ?



Au terme de dissensions au sein de la majorité, le gel

du corps électoral pour les élections des assemblées de province et du congrès local a été inscrit dans le marbre constitutionnel. Les personnes arrivées sur le « caillou » après 1998 ne pourront donc pas voter.

Cette réforme, que les indépendantistes kanaks appelaient de leurs vœux, rend le fonctionnement des institutions de la Nouvelle-Calédonie plus fidèle à l'esprit des accords de Nouméa, n'en déplaise à ceux qui dénoncent, à des fins politiques, une restriction illégitime et contradictoire avec le droit de vote des étrangers non ressortissants de l'Union européenne. Cette restriction se fonde en effet sur la « reconnaissance d'une citoyenneté de la Nouvelle-Calédonie ».¹ À cet égard, la Cour européenne des droits de l'homme² (CEDH), abondant dans le sens du comité des droits de l'Homme des Nations-Unies considérant que « toute différenciation [induit par un corps restreint] ne constitue pas une discrimination, si elle est fondée sur des critères objectifs et raisonnables et si le but visé est légitime » et reconnaissant le processus d'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie, estima que l'histoire et le statut de l'île justifiaient de telles restrictions. Si la durée de dix ans de résidence qui prévalait au moment de ce jugement n'a été jugée ni excessive, ni de nature à entraîner des effets discriminatoires, rien n'indique qu'il n'en irait pas de même pour le nouveau critère, celui d'être résidant néocalédonien depuis au moins 1998. La réforme n'a d'ailleurs jamais porté que là-dessus.³

Mais le véritable enjeu pour la Nouvelle-Calédonie est ailleurs. Il s'agit de garantir la légitimité de ceux qui se prononceront sur le destin de l'île lors de la consultation⁴ ponctuant le processus d'autodétermination (entre 2014 et 2019). À cet égard, la CEDH ne pouvait-elle pas préciser la nature de cette nécessité d'attaches territoriales suffisantes ? Ne s'agit-il pas avant tout de donner le droit à un peuple combattant le joug colonial depuis plus d'un siècle et demi – une lutte désormais reconnue par les Nations unies⁵ – de recouvrer sa liberté ? Les stratégies de l'exécutif français auront vite fait

de rétorquer que cette position est simpliste, qu'on ne peut écarter du vote les descendants des colons, les résidents installés depuis des décennies, etc. Mais ne pourrait-on pas envisager un référendum ouvert aux seules populations kanakes et garantissant, dans le même temps, aux résidents de longue date la possibilité de pouvoir rester sur l'île ? Ou même leur donner la double nationalité ? En réalité, il y a une multitude d'options que l'État refuse d'envisager afin de garder « le caillou » dans son giron. Difficile, en effet, d'abandonner une position stratégique dans le Pacifique sans oublier les richesses du sol néocalédonien en nickel, cobalt, gaz et pétrole. Quant aux accords de Nouméa, la condition la plus souple pour prendre part au vote est de justifier d'au moins vingt ans de présence sur l'île fin 2013. Autrement dit, les jeux ont été faits de telle sorte que cette politique d'incitation à l'émigration sur l'île menée sur le très long terme⁶ s'avère payante. Et de ce point de vue, gageons que l'État a quelques informations sur la réalité démographique de l'île qu'il veut taire à tout prix. En visite sur l'île en juillet 2003, Jacques Chirac reporta en effet *sine die* un recensement qui permettait de cocher une origine ethnique, qualifiant ces questions « d'irresponsables et d'illégales ». Pourtant le décret du 5 juin 2003 signé par Jean-Pierre Raffarin et validé par la CNIL autorisait « la collecte et le traitement de données nominatives susceptibles de faire apparaître l'origine ethnique des personnes » pour les recensements en Nouvelle-Calédonie.

Le 4 août, la Ligue des Droits de l'homme observait que le recensement annulé n'était pas discriminatoire, qu'il aurait permis de mesurer la réalité coloniale et que refuser de prendre en compte la composition ethnique de l'île revenait à violer l'accord de Nouméa. Le boycott par les Kanaks du nouveau recensement, expurgé de toute considération ethnique, est donc compréhensible. Finalement, cette réforme, si louable soit-elle, mais à l'incidence largement symbolique s'inscrit bien dans cette stratégie de l'État : permettre à l'exécutif d'endosser le bon rôle alors que le résultat d'une future consultation a toutes les chances d'être verrouillé.

Marc Haus

1 Cf. accords de Nouméa (1998); cette citoyenneté a vocation, en cas d'indépendance, à devenir une nationalité.

2 Arrêt CEDH, 11 janvier 05, affaire PY/France (le requérant, enseignant chercheur des universités et maître de conférence en droit privé, avait été affecté en Nouvelle-Calédonie en 1995 et contestait le refus qu'on avait opposé à sa demande d'être inscrit sur la liste électorale spéciale pour les élections du congrès et des assemblées de province de 1999.

3 Concernant les seules élections du congrès et des assemblées de province (les accords de Nouméa étant très

ambigus à ce sujet) ; excepté la consultation finale pour l'accès à la souveraineté pour laquelle existe une autre liste électorale restreinte dont la composition ne fait pas débat, le corps électoral des autres élections est de droit commun. 4 Il est à noter que le régime juridique de la consultation diffère du régime référendaire en ce qu'il ne lie pas les autorités au résultat du vote.

5 Par la résolution de l'assemblée générale des Nations Unies 41/41A du 2 décembre 1986, la Nouvelle-Calédonie a été inscrite sur la liste des pays à décoloniser.

6 Voir à ce propos la lettre de Pierre Mesmer dans laquelle il assure qu'« à long terme, la revendication nationaliste autochtone ne sera évitée que si les communautés non originaires du Pacifique représentent une masse démographique majoritaire » (Lettre de Pierre Mesmer, Premier ministre à Jean-François Deniau, secrétaire d'État aux DOM-TOM, 19 septembre 72) ; à noter également qu'à l'approche du référendum d'autodétermination devant se tenir en 1998 en vertu des accords de Matignon de 1988, les indépendantistes refusèrent la tenue de ce référendum jugeant que le gouvernement n'avait pas respecté sa parole, celle de permettre au peuple Kanak de redevenir majoritaire dans l'intervalle (voir l'interview de Rock Wamytan, signataire de l'accord de Nouméa et ex-président du Front de libération national kanak et socialiste, du 11 septembre 01 - www.amnistia.org).

Un mot d'excuse !

C'est avec beaucoup de retard que les abonnés de Billet d'Afrique et d'Ailleurs ont reçu notre dernier numéro (n°158, mai 2007). La faute à une panne de photocopieur malvenue qui vous aura empêché de découvrir, plus tôt, les dernières nouvelles de la Françafrique ainsi que la nouvelle mise en page. Malgré nos faibles moyens, les rédacteurs, les bénévoles et les salariés de Survie réussissent, chaque mois, à vous informer des avatars de la politique franco-africaine. Votre soutien nous est indispensable pour continuer à vous relater l'actualité du continent, à vous livrer des analyses décryptant des situations parfois complexes. François-Xavier Verschave, le fondateur de cette publication, aurait été très fier de ce nouveau Billets d'Afrique. Bonne lecture !

Le comité de rédaction

Lettre fondée par F.-X. Verschave

Directrice de la publication : Odile Blyidi Awala.

Directeur de la rédaction : Pierre Caminade.

Secrétaire de la rédaction : Janine Sfiligoï.

Comité de rédaction : Pierre Caminade, Raphaël De Benito, Sharon Courtoux, Sisulu Mandjou Sory, Victor Sègre, David Mauger, Odile Tobner.

Ont aussi participé : Jean-Loup Schaal, Marc Haus, Loïc Kuti, Alain Gauthier, André Fine, Bruno Jaffré

Abonnements : Alexis Picheral.

Coordination : Olivier Thimonier

Association Survie
210 rue Saint-Martin
F75003 Paris

Commission paritaire n° 0211G87632
Dépôt légal : xxx 2007 - ISSN 1155-1666 Imprimé par nos soins

Abonnement :

20€ (Étranger : 25€ ; faible revenu : 16€) -

Tél. (33 ou 0)1 44 61 03 25

Fax (33 ou 0)1 44 61 03 20

<http://www.survie-france.org>

contact@survie-france.org

